

Paris, le 4 Avril 2017 – Communiqué de presse

Représentation des jeunes chercheur-e-s : fermeté pour la réouverture des textes juridiques

La Confédération des Jeunes Chercheurs demande des modifications législatives et réglementaires afin d'assurer une « représentation propre et authentique »¹ des jeunes chercheur-e-s dans les collèges électoraux, notamment au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER).

Pour regrouper l'ensemble des jeunes chercheur-e-s dans un même collège électoral reconnaissant leur expérience professionnelle

La CJC réaffirme sa position pour la création d'un collège spécifique² pour les jeunes chercheur-e-s reconnaissant le caractère professionnel de ces acteurs de l'ESR, nombreux et indispensables à la production scientifique. La représentation de l'ensemble des doctorant-e-s comme des docteur-e-s en CDD doit être assurée dans un collège électoral regroupant ces professionnel-le-s non permanents des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche. **Cette population participe grandement aux missions de recherche et d'enseignement à l'université.** Professionnel-le-s à part entière, leurs intérêts sont bien différents de ceux des étudiant-e-s mais aussi de ceux des personnel-le-s permanents. Le contexte du décret du 29 août 2016 relatif au contrat doctoral oriente de manière collatérale le vote des doctorant-e-s sur le collège des usagers, ce qui leur supprime de fait toute représentation adaptée : **une réouverture des textes juridiques est donc indispensable dès aujourd'hui car la représentation des jeunes chercheur-e-s ne fait que se dégrader et s'en retrouve inadaptée, étouffant ainsi leur voix.**

Recours juridique

La CJC a obtenu le 20 mars 2017 **une décision du Conseil d'Etat**³ concernant une requête déposée suite à la publication de l'arrêté du 24 mars 2015 fixant les modalités d'élections au CNESER. **La décision n'a pas analysé le fond de la requête** concernant la demande d'une mise en place d'un collège spécifique aux jeunes chercheur-e-s, au motif que les modalités d'élections mises en place pour les élections 2015 au CNESER ne sont pas pérennes. **Par cette action, la CJC espérait avant tout relancer les discussions sur la création d'un collège spécifique. Au-delà de cet objectif, si, lors des prochaines élections, la représentation des jeunes chercheur-e-s reste inappropriée, la CJC n'hésitera pas à dénoncer en justice les résultats de ces élections.**

La CJC appelle donc à la **réouverture des textes réglementaires** afin de ne pas installer dans la durée une représentation inappropriée, niant en particulier la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle, pourtant inscrite dans la loi⁴. **Elle attend également de la future mandature des modifications d'ordre législatif**².

¹ Article L711-4 du Code de l'Éducation

² Position de la CJC concernant la création d'un collège spécifique pour les jeunes chercheur-e-s : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/college-specifique/>

³ Décision N°393756 du Conseil d'Etat

⁴ Article L612-7 du Code de l'Éducation

Confédération des Jeunes Chercheurs

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, **nationale et pluridisciplinaire**. Elle regroupe une **quarantaine d'associations** de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi non permanent, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat et sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement, Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, entreprises, syndicats...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire de la fédération d'associations **EURODOC**, dont elle est membre fondatrice.

presse@cj.jeunes-chercheurs.org

Confédération des Jeunes Chercheurs
Campus des Cordeliers, 15 rue de l'école de médecine
75 006 Paris